# Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852"

Dénomination du produit :

Palatine France Emploi Durable

Identifiant d'entité juridique : 969500LWHQK6JR34MP67

#### Caractéristiques environnementales et sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques

environnementales ou sociales promues par le produit financier sont

atteintes.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable? OO 🗆 OUI OO ⊠ NON ☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales et bien qu'il n'ait objectif environnemental: \_\_ % pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une portion de 95,33% d'investissement durables. ☐ dans des activités économiques qui sont ☐ ayant un objectif environnemental dans des considérées comme durables sur le activités économiques qui sont considérées comme environnemental au titre de la taxonomie de l'UE durables sur le plan environnement au titre de la taxonomie de l'UE. ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas ☐ ayant un objectif environnemental dans des durable sur le activités économiques qui ne sont pas considérées considérées comme environnemental au titre de la taxonomie de l'UE comme durables sur le plan environnement au titre de la taxonomie de l'UE. ☑ ayant un objectif social ☐ II a réalisé des investissements durables ayant un ☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales objectif social: \_\_ % et/ou sociales mais n'a pas réalisé d'investissement

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La promotion des caractéristiques environnementales et sociales dans Palatine France Emploi Durable s'est faite à travers une note ESG moyenne sur la période supérieure à celle de son indice de référence, un score emploi moyen sur la période supérieur à celui de son indice de référence et à par contribution positive de chacun des investissements qualifiés de durables à au moins 1 ODD social.

La période au cours de laquelle le produit entendait promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales s'étend, au cours de l'exercice 2022, du 01/04/2022 au 31/12/2022. Le suivi des performances ESG est effectué trimestriellement au sein de Palatine AM. La mesure de l'atteinte de la promotion des caractéristiques environnementales et sociales a donc été effectuée au 31/06/2022, au 30/09/2022 et au 31/12/2022 pour ce produit.

#### O Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité retenu pour ce produit financier sont la notation ESG, le score emploi et les ODD définis par les Nations Unies dont les thématiques portent sur le social. Sur la période, la performance des indicateurs de durabilité a été la suivante :

Indicateur		30/06/2022	30/09/2022	31/12/2022	Moyenne
Note ESG (/20)		16,74	16,35	16,50	16,53
Score Emploi (/5)		3,50	3,74	3,84	3,69
Contribution ODD 1 (allant de -1 à +1)			0.29	0.30	0.30
Contribution ODD 3 (allant de -1 à +1)	OPC		0.31	0.38	0.35
Contribution ODD 4 (allant de -1 à +1)	JOPE		0,48	0,49	0,49
Contribution ODD 5 (allant de -1 à +1)			0.59	0.63	0.61
Contribution ODD 8 (allant de -1 à +1)			0.31	0.34	0.33
Contribution ODD 9 (allant de -1 à +1)			0,24	0,28	0,26
Contribution ODD 10 (allant de -1 à +1)			0.18	0.18	0.18
Note ESG (/20)		16,58	16,28	16,26	16,37
Score Emploi (/5)		3,50	3,55	3,60	3,55
Contribution ODD 1 (allant de -1 à +1)			0.27	0.29	0.28
Contribution ODD 3 (allant de -1 à +1)			0.25	0.24	0.25
Contribution ODD 4 (allant de -1 à +1)	INDICE		0,47	0,49	0,48
Contribution ODD 5 (allant de -1 à +1)			0.55	0.56	0.56
Contribution ODD 8 (allant de -1 à +1)			0.30	0.30	0.30
Contribution ODD 9 (allant de -1 à +1)			0.24	0.25	0.25
Contribution ODD 10 (allant de -1 à +1)			0.13	0.12	0.13

Les principales

incidences négatives
correspondent aux
incidences négatives les
plus significatives des
décisions
d'investissement sur les
facteurs de durabilité liés
aux questions
environnementales,
sociales et de personnel,
au respect des droits de
l'homme et à la lutte
contre la corruption et les
actes de corruption.

La contribution aux ODD n'était pas calculée en juin 2022.

O ... et par rapport aux périodes précédentes ?

Ce rapport est le premier.

O Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

L'OPC Palatine France Emploi Durable a comme objectif d'investissement durable social de sélectionner des entreprises françaises qui privilégient une politique sociale responsable axée sur l'emploi durable (créations emplois, formation, égalité Femmes/Hommes, ...) et qui apportent des solutions aux enjeux du développement durable.

La part d'investissements durables a atteint cet objectif au cours de la période. En effet, la contribution à au moins un des ODD sociaux des Nations Unies de toutes les valeurs durables a été positive, et le score emploi a été supérieur à celui de son indice de référence ainsi que la note ESG.

O Dans quelle mesure les investissements durables que ce produit a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Aucun investissement qualifié de durable n'a porté préjudice aux facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les 14 PAI obligatoires définis dans l'annexe 1 du règlement délégué 2022/1288 de la commission européenne datant du 6 avril 2022 sont mesurés et analysés pour chacune des valeurs investies et font partis de la définition de l'investissement durable de Palatine AM.

		31/12/2022	Couverture
	Scope 1	13 757,76	93,16%
PAI 1 - Emissions GES	Scope 2	4 489,86	93,16%
PAI 1 - EIIIISSIOIIS GES	Scope 3	229 961,14	93,16%
	Totales	248 208,75	93,16%
PAI 2 - Empreinte carbone		879,52	93,16%
PAI 3 - intensité de GES		880,01	93,16%
PAI 4 - Exposition au secteu	ur des combustibles fossiles	0,41%	93,54%
PAI 5 - Part de consommation et	Production	0,02%	93,16%
production d'énergie non- renouvelable	Consommation	54,87%	93,31%
PAI 6 - Part d'investisseme impact climatique	nt dans des secteurs à fort	1,66%	93,54%
PAI 7 - Part des investissen biodiversité	nent à fort impact sur la	100,00%	93,50%
PAI 8 - Tonnes de rejets da	ns l'eau par Mn€	0,00	71,04%
PAI 9 - Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs par Mn€		0,95	82,73%
PAI 10 - Part d'investissement dans des sociétés ayant participé à des violations du Pacte des NU ou aux principes directeurs de l'OCDE		0,05%	93,30%
PAI 11 - Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect du Pacte des NU ou des principes directeurs de l'OCDE		100,00%	93,38%
PAI 12 - Ecart de rémunéra	tion moyen non corrigée	15,37%	93,31%
PAI 13 - Ratio femmes/hommes moyen des organes de gouvernance		45,18%	93,31%
PAI 14 - Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vent d'armes controversées		0,00%	100%
PAI II.2 - Tonnes d'équivalents CO² de polluants atmosphérique par Mn€		0,26	90,31%
PAI III.15 - Part d'investisse disposant pas de politiques	ement dans des entites ne s de lutte contre la corruption	0,09%	93,04%

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ?

La prise en compte des principes directeurs de l'OCDE et des principes des NU se fait en plusieurs étapes :

- Gestion des controverses: Un suivi des controverses a été effectué tout au long de la période. Les décisions d'exclusion des valeurs controversées ont été débattues lors du comité ISR. Au sein de ce produit, les valeurs qui ont été désinvesties à la suite de controverses ou en prévention de controverses potentielles au cours de la période sont:
  - Orpéa: Controverse sur la gouvernance opaque de la société, des pratiques de fraude et de maltraitance. Titre vendu progressivement, dernière position datant du 20/05/2022.
  - TotalEnergies: Controverse environnemental à la suite du projet en Ouganda cumulé à des grèves pour causes sociales en France. Titre vendu progressivement, dernière position datant du 18/11/2022.
  - Téléperformance : Controverse sur les conditions de travail des employés colombiens. Titre vendu avant l'apparition de la controverse le 20/10/2022.
- Evaluation de la compliance des processus des entreprises investies selon ces principes : Au 31/12/2022, le portefeuille détient 90,65% de sociétés signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Evaluation des politiques de lutte contre la corruption: Cette évaluation se fait par le pilotage du PAI III.15 qui porte sur la part d'investissement dans des sociétés ne disposant pas de politique de lutte contre la corruption. Au 31/12/2022, Palatine AM estime que seul 0,09% des sociétés investies au sein de Palatine France Emploi Durable, présentaient des politiques de lutte contre la corruption trop faibles sans qu'elle ne représente selon Palatine AM de risque majeur de violations des principes de l'OCDE ou du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Notation ESG: La notation ESG de Palatine AM comporte de nombreuses thématiques directement liées à ces principes. Elle évalue notamment les pratiques des entreprises en matière d'éthique des affaires ou de respect des droits humains. Cette note ESG était de 16,5/20 au 31/12/2022.



### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier a pris en considération les principales incidences négatives de ses investissements en s'assurant qu'au moins 75% des investissements du produit financier étaient investis dans des activités respectant le principe de DNSH défini par Palatine AM et ayant une bonne gouvernance.

Finalement, au 31/12/2022, 90,03% de l'actif étaient investis dans des activités pour lesquelles les incidences négatives avaient été jugées non significatives. Ce pourcentage était de 95,33% des actifs investis (hors cash et quasicash).



#### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Liste des 15 investissements représentants la plus grande proportion d'investissement du produit financier, ou des investissements représentants plus de 50% de ses investissements au 30/06/2022 :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
LVMH	Consommation discrétionnaire	9,95 %	France
TOTAL ENERGIES	Energie	7,66 %	France
BNP PARIBAS	Services Financiers	6,18 %	France
SANOFI-AVENTIS	Pharmacie - Santé	6,07 %	France
AIR LIQUIDE	Produits de Base	5,36 %	France
L'OREAL	Consommation de base	4,84 %	France
VINCI	Industries	4,67 %	France
CAPGEMINI	Technologie de l'Information	4,27 %	France
SCHNEIDER ELECTRIC	Industries	4,10 %	France

Liste des 15 investissements représentants la plus grande proportion d'investissement du produit financier, ou des investissements représentants plus de 50% de ses investissements au 30/09/2022 :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
LVMH	Consommation discrétionnaire	9,43 %	France
TOTAL ENERGIES	Energie	7,64 %	France
BNP PARIBAS	Services Financiers	7,26 %	France
SANOFI-AVENTIS	Pharmacie - Santé	7,08 %	France
L'OREAL	Consommation de base	4,94 %	France
SCHNEIDER ELECTRIC	Industries	4,91 %	France
AIR LIQUIDE	Produits de Base	4,60 %	France
VINCI	Industries	4,51 %	France

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissement du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du 01/04/2022 au 31/12/2022

Liste des 15 investissements représentants la plus grande proportion d'investissement du produit financier, ou des investissements représentants plus de 50% de ses investissements au 31/12/2022 :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
LVMH	Consommation discrétionnaire	9,52 %	France
BNP PARIBAS	Services Financiers	8,03 %	France
SANOFI-AVENTIS	Pharmacie - Santé	7,35 %	France
VINCI	Industries	5,14 %	France
SCHNEIDER ELECTRIC	Industries	4,97 %	France
L'OREAL	Consommation de base	4,53 %	France
AIR LIQUIDE	Produits de Base	4,46 %	France
HERMES INTERNATIONAL	Consommation discrétionnaire	4,05 %	France
ESSILORLUXOTTICA	Consommation discrétionnaire	3,80 %	France



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburant à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

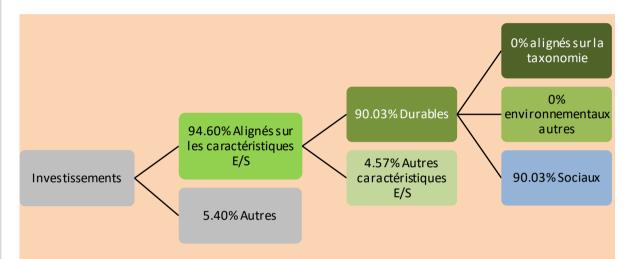
Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

#### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le produit financier a investi 90,03% de son actif dans des investissements alignés à son objectif social.

#### O Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs au 31/12/2022 été la suivante :



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues parle produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

#### La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux; la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.
  - O Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les principaux secteurs d'investissement au cours de la période ont été les suivants :



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?

Ce produit financier ne réalise pas d'investissements durables sur le plan environnemental.

O Le produit financier a-t-il investit dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie ?

☐ Oui☐ Dans le gaz fossile☐ Dans l'énergie nucléaire☒ Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



<sup>\*</sup> Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

O Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Ce produit financier ne réalise pas d'investissements durables sur le plan environnemental.

O Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Ce rapport périodique est le premier.



Le symbole représente des

investissements durables ayant un objectif

environnemental qui ne tiennent pas compte des

critères en matière de

durabilité des activités économiques durables sur

2020/852.

le plan environnemental au titre du règlement (UE)

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit financier ne réalise pas d'investissements durables sur le plan environnemental.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La part d'investissement durables sur le plan social moyenne de la période était de 88,02% (hors cash et assimilé). On souligne que le produit financier est dans une démarche d'amélioration.

	30/06/2022	30/09/2022	31/12/2022	Moyenne
Investissements durables	82,38%	86,37%	95,33%	88,02%



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « Autres 2 » sont du cash.

Ils comportent de la liquidité en euro et un fonds monétaire, Palatine Monétaire Standard.

Du fait de sa nature, aucune garantie minimale sociale n'est disponible pour la part d'actifs en euro.

3,94% de l'actif net sont investis en OPC monétaire, Palatine Monétaire Standard, article 8 au sens de la SFDR.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conforme à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement dimatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – Voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la tax inomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



## Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les éléments contraignants de l'approche extra-financière pour sélectionner les investissements au cours de la période ont été les suivants :

#### o Filtre d'exclusions sectorielles et normatives :

- -Exclusions de toutes les entreprises qui contreviendraient de manière grave et/ou répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies portant sur les droits de l'Homme, les normes du travail et la lutte contre la corruption.
- Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armements controversés au sens des conventions d'Ottawa et d'Oslo. Tout investissement direct dans les sociétés qui fabriquent, vendent, stockent et transfèrent des bombes à sous-munitions et mines antipersonnel est exclu sans seuil minimum de chiffre d'affaires.
- Charbon thermique: Exclusion des valeurs qui ne respectent pas la politique charbon de Palatine AM. Ele s'interdit depuis lors d'investir dans les entreprises qui développent de nouveaux projets charbon ou dont les activités sont fortement exposées au charbon. Cette stratégie charbon a été déployée pour toute la gestion, elle exclut les entreprises minières et les producteurs d'électricités dont plus de 20% du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique. De plus, les sociétés minières qui extraient plus de 10MT de charbon thermique et les producteurs d'électricité dont plus de 5GWh sont produit à partir de charbon thermique sont également exclus
- o L'application de la méthodologie de **vérification du principe de DNSH** de Palatine AM sur 90,03% des investissements au 31/12/2022 :
  - PAI 1 à 6 Emission de GES: Exclusion des sociétés n'ayant pas de trajectoire de réduction de leurs émissions de GES ou de celles dont les émissions sont significativement négatives
  - PAI 7 Biodiversité: Exclusion des sociétés n'ayant pas de politiques de protection de la biodiversité ou de celle ayant une incidence significativement négative sur la biodiversité.
  - PAI 8 Eau : Exclusion des sociétés n'ayant pas de politiques de gestion de l'eau ou de celle ayant une incidence significativement négative sur la pollution de l'eau.
  - PAI 9 Déchets: Exclusion des sociétés n'ayant pas de politiques de gestion des déchets ou de celle ayant une incidence significativement négative sur la production de déchets.
  - PAI 10 Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales: Exclusion systématique des entreprises ayant connu des controverses significatives et répétées liées à ces thématiques.
  - PAI 11 Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des NU et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales : Investissement dans des entreprises signataires du Global Compact des Nations unies ou dans des entreprises ayant un niveau de compliance minimal avec ces principes.
  - PAI 12 Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé : Exclusion des plus mauvais acteurs de notre univers.
  - PAI 13 Mixité au sein des organes de gouvernance : Exclusion des plus mauvais acteurs de notre univers.
  - PAI 14 Exposition à des armes controversées : Exclusion des valeurs liées aux armes à sous-munition et aux mines anti-personnel.
  - PAI II.2 Emissions de polluants atmosphériques: Exclusion des sociétés ayant les incidences les plus négatives.
  - PAI III.15 Lutte contre la corruption : Exclusion des sociétés ayant les incidences les plus négatives.
  - Exclusion des sociétés ayant les moins bonnes notes de gouvernance
- Filtre notation ESG: L'univers d'investissement du produit financier exclu toutes les valeurs ayant des notes ESG inférieures à 12. De plus, la sélection des valeurs est faite pour que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille soit supérieure ou égale à celle de son indice de référence.
- o Contribution positive à l'un des ODD sociaux des Nations Unies : Les valeurs durables doivent toujours afficher une contribution positive à au moins l'un des ODD sociaux des Nations Unies.
- Score emploi: L'univers d'investissement du produit financier exclu les plus mauvais scores emploi, seules les valeurs avec des scores supérieurs ou égaux à 2,5 sur 5 peuvent être investies. De plus, la sélection des valeurs doit permettre au portefeuille de toujours afficher un score emploi supérieur à celui de l'indice de référence.

Ainsi, au cours de la période, l'univers d'investissement de la SICAV a toujours été réduit d'au moins 20% sur la base de critères ESG.



#### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Le produit financier possède un indice de référence pour mesurer l'atteinte de son objectif d'investissement durable, cet indice est le SBF 120. Sur la période de référence de ce rapport, le produit financier a surperformé son indice.

#### O En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large ?

L'indice désigné, le SBF 120, est composé uniquement des 120 plus grosses entreprises françaises, il diffère donc de l'indice de marché le plus large pertinent, le SBF 250, qui intègre les 250 plus grandes entreprises françaises.

O Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Indicateur		30/06/2022	30/09/2022	31/12/2022	Moyenne
Note ESG (/20)		16,74	16,35	16,50	16,53
Score Emploi (/5)		3,50	3,74	3,84	3,69
Contribution ODD 1 (allant de -1 à +1)			0.29	0.30	0.30
Contribution ODD 3 (allant de -1 à +1)			0.31	0.38	0.35
Contribution ODD 4 (allant de -1 à +1)	OPC		0,48	0,49	0,49
Contribution ODD 5 (allant de -1 à +1)			0.59	0.63	0.61
Contribution ODD 8 (allant de -1 à +1)			0.31	0.34	0.33
Contribution ODD 9 (allant de -1 à +1)			0,24	0,28	0,26
Contribution ODD 10 (allant de -1 à +1)			0.18	0.18	0.18

### O Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Indicateur		30/06/2022	30/09/2022	31/12/2022	Moyenne
Note ESG (/20)		16,74	16,35	16,50	16,53
Score Emploi (/5)		3,50	3,74	3,84	3,69
Contribution ODD 1 (allant de -1 à +1)			0.29	0.30	0.30
Contribution ODD 3 (allant de -1 à +1)	OPC		0.31	0.38	0.35
Contribution ODD 4 (allant de -1 à +1)	OPC		0,48	0,49	0,49
Contribution ODD 5 (allant de -1 à +1)			0.59	0.63	0.61
Contribution ODD 8 (allant de -1 à +1)			0.31	0.34	0.33
Contribution ODD 9 (allant de -1 à +1)			0,24	0,28	0,26
Contribution ODD 10 (allant de -1 à +1)			0.18	0.18	0.18
Note ESG (/20)		16,58	16,28	16,26	16,37
Score Emploi (/5)		3,50	3,55	3,60	3,55
Contribution ODD 1 (allant de -1 à +1)			0.27	0.29	0.28
Contribution ODD 3 (allant de -1 à +1)			0.25	0.24	0.25
Contribution ODD 4 (allant de -1 à +1)	INDICE		0,47	0,49	0,48
Contribution ODD 5 (allant de -1 à +1)			0.55	0.56	0.56
Contribution ODD 8 (allant de -1 à +1)			0.30	0.30	0.30
Contribution ODD 9 (allant de -1 à +1)			0.24	0.25	0.25
Contribution ODD 10 (allant de -1 à +1)			0.13	0.12	0.13

### O Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Indicateur – 12/2022	OPC	SBF 250
Notes ESG absolues (/20)	12,94	12,90
Scores Emploi (/5)	3,7903	3,7900